



Charte d'usage du numérique

publié le 23/02/2015 - mis à jour le 04/10/2022

Descriptif :

Comment élaborer cette charte ?

L'usage des services numériques mis à disposition par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du 86 nécessite le respect pour chacun d'une charte.

Pour l'académie, les services proposés sont :

- la [messagerie électronique](#),
- la plate-forme d'hébergement des [blogs](#) et [sites d'école](#),
- l'accès sécurisé à Internet ([proxy académique](#)),
- la protection contre les virus informatiques (voir dans [l'intranet](#))

Pour l'équipe éducative, une **charte** est proposée par l'académie de Poitiers. Elle doit être annexée au règlement intérieur de chaque école.

Documents joints

 [charte_personnels-poitiers-adoptee2010](#) (PDF de 115.8 ko)

 [charte_eleve-5-2](#) (PDF de 45.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.